

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LES MÉLANGES RELIGIEUX
Paraissent DEUX FOIS par semaine,
les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Correspondances et les Lettres
d'affaires doivent être adressées
franchement de port au Rédacteur
en Chef. Pour les Annonces, voir
le tarif à la dernière colonne.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 11 JUIN 1850. No. 77.

Nouvelles d'Europe.

IRLANDE.—Les rapports des comités du sud parlent très avantageusement des apparences de la récolte, et tous s'accordent à dire qu'il y a bien des années que la semence de patates a été aussi considérable, et que si les essais obtenus quelque succès, il s'opérera un grand changement dans la prospérité du pays.

La mesure du gouvernement abolissant la Vice-Royauté en Irlande se propose la création de trois nouveaux appointements. Un Secrétaire d'Etat pour l'Irlande, avec un salaire de £5,000 par an, et deux Sous-Secrétaires, l'un ayant un siège dans le Parlement, l'autre sans aucune charge dans la législation. Le salaire du secrétaire du Parlement doit être fixé à £1,500, et celui des deux autres à £2,000 par an. Lord Clarendon recevra le premier Secrétariat.

Outre l'émigration des fermiers et des hommes de métier, il y a une autre sorte d'émigration qui s'étend considérablement, c'est celle des pauvres capables de travailler.

Dans une assemblée tenue dans le comté de Limerick, M. Bolton Massy fit motion qu'on envoyât mille personnes en Amérique aux frais des divisions électorales—cette motion fut unanimement reçue, et aussitôt il fut nommé un comité pour en dresser le projet. M. Massy remarqua que ces pauvres deviendraient par leur industrie dans des pays étrangers en état de pouvoir remettre de l'argent à leurs parents qu'ils auraient quittés; et que, quoique les dépenses d'une émigration aussi grande fut une charge pour les contribuables, au premier abord, ils reconnaîtraient cependant plus tard que c'est le moyen le plus économique.

—On écrit de Romo, le 4 mai :
"Le Pape, en apprenant la catastrophe d'Angers, a ordonné immédiatement qu'un service solennel pour les victimes de ce triste événement serait célébré à ses frais dans notre église de Saint-Louis des Français; et afin de lui-ser à cette cérémonie le caractère tout particulier qu'elle doit avoir, S. S. a voulu que toutes les dépenses de décoration et autres accessoires fussent supportées par sa cassette particulière. Il a fait en outre prier le cardinal Dupont, qui désireait chanter la messe, de céder cet honneur à monsignor sacriste de palais. De plus, un don de 10,000 fr. a été envoyé au nom de S. S. au colonel du malheureux 11e léger, pour être ajouté au chiffre des souscriptions françaises.

"Le général Baragnay-d'Hilliers, dont les pouvoirs expirent demain, dit-on, le 10 ou le 11. La municipalité romaine compte lui offrir un gage de souvenir, le buste en marbre de Pie IX, une des plus belles œuvres de Tornerari. Sur le socle, en albâtre oriental, une inscription votive expliquera le don et ses motifs. On parle aussi d'une magnifique plaque en diamant avec le portrait de Pie IX, destinée également au même général, et qui lui serait remise par S. S. dans son audience de congé."

—Le général Gueswiller prendra le commandement général à Rome, après le départ du général Baragnay d'Hilliers.

—Le président de la République française vient d'envoyer au cardinal Antonelli le grand cordon de la Légion d'Honneur.

—Le gouvernement autrichien a restitué

au gouvernement pontifical deux canons et quatre caissons enlevés par les autrichiens à la légion romaine à Vicence.

La noblesse romaine a fait frapper aujourd'hui une médaille à l'occasion du retour du saint père.

ALLEMAGNE.—Le conflit entre la Prusse et l'Autriche paraît s'engager d'une manière plus vive que jamais. On écrit de Berlin, le 9 mai :
"Je puis vous communique de bonne source que la protestation de la Prusse contre les prétentions de l'Autriche à la présidence de la représentation de la confédération, a été remise le 4 de ce mois. La Prusse y déclare que les anciens droits de présidence de l'Autriche ont été également abolis par l'abolition de la diète germanique elle-même, et que la convocation des membres de la confédération à Francfort, sous la condition de la préclusion de tout autre donmage pour ceux qui n'y paraîtront pas, est nulle."

"Les Etats qui seront représentés à Francfort ne peuvent donc se concerter sur des mesures à prendre que pour leur propre compte; et ne peuvent adopter une seule décision au nom de toute la confédération."

"On ajoute également de bonne source, que le cabinet de Berlin est résolu d'abriter immédiatement le gouvernement de l'Union. La question de savoir si la constitution de l'Union peut être considérée comme arrêtée est encore à discuter. Il n'est pas encore décidé non plus de quelle manière l'Union prendra part à la réorganisation de la Confédération allemande."

—On écrit à Berlin que l'invitation de l'Autriche à envoyer des plénipotentiaires à Francfort, sera suivie par huit Etats : la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, la Hanovre, la Hesse-Electorale, le Luxembourg, le Hesse-Ham-bourg et Lichtenstein.

Il est encore douteux que le Danemark se décide à prendre part à ce congrès. La Hesse-Darmstadt et le Nassau, qu'on supposait vouloir s'y faire représenter, ont déclaré qu'ils s'en abstiendraient, à l'exemple de la Prusse, et suivant les dispositions de l'acte fédéral de Vienne, ne reconnaîtraient pas les résolutions de réorganisation de ce congrès. Le gouvernement oldenbourgeois hésite encore à prendre une résolution à l'égard de ce congrès.

Quant à la Prusse, elle est encore indécise, comme on peut en juger par la note officielle suivante, publiée dans la *Reforme allemande* :
"Nous pouvons déclarer de la manière la plus positive, que le bruit de la nomination de M. de Mantuffel au poste de plénipotentiaire prussien au congrès de Francfort, est entièrement dénué de fondement. Il n'a été pris aucune résolution touchant l'envoi d'un plénipotentiaire prussien à cette assemblée."

Les princes de Schwarzbourg-Rudolstadt et Schwarzbourg-Sondershausen se proposent, nous assure-t-on de bonne source, de même que les princes régnant de Russes, de céder à la Prusse leurs droits de souveraineté, à l'exemple des princes de Hohenzollern.

FRANCE.—On lit dans l'*Ami de la Religion* :
Le clergé de France vient de voir entrer dans ses rangs un de nos jeunes savants et voyageurs les plus distingués, M. Eugène Boré, connu par ses voyages en Orient et par son dévouement apostolique. Le jour du Samedi-Saint, M. Eugène Boré a été ordonné prêtre à Constatino,

ple; il appartient maintenant à la communauté des Lazaristes de Saint-Vincent-de-Paul. M. Boré doit prochainement rentrer en France.

CANADA.

Association St. Jean-Baptiste de Montreal.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

3 juin 1850

L'assemblée se tient à l'une des salles de l'Hôtel de Ville.

Louis Marchand, Ecr., l'un des vice-présidents, est appelé au fauteuil. A Gérin-Lajoie, agit comme secrétaire.

C. A. Leblanc, Ecr., fait lecture du rapport annuel du Comité de Finances et de Secours adopté à la réunion du comité de la St. Jean-Baptiste du 31 mai dernier.

Le Rapport du Comité de Secours, est suivi d'un tableau de l'actif et du passif de l'association par lequel il paraît que la somme de £181 7s. 10d. appartenant à l'association, est déposée à la Banque d'Épargne.

M. J. L. Courselles, propose, secondé par M. Pierre Demers, que le rapport soit adopté. — Cette motion passe à l'unanimité.

L'assemblée procède ensuite aux élections des officiers et des membres du comité de l'association.

J. L. Beaudry Ecr., secondé par R. A. R. Hubert, Ecr., propose que son honneur le Maire de Montréal. (E. R. Fabre, Ecr.) soit élu Président de l'Association St. Jean-Baptiste pour l'année courante. Cette motion est adoptée.

Sur motion du Dr. Deschambault, secondé par M. J. Berthelot.

Que MM. J. L. Beaudry, Geo. E. Cartier, Jos. Boulanger et Alf. Larocque soient élus vice-présidents pour la section de la ville. Adopté.

M. J. F. Pelletier, secondé par M. Jos. Dépaty, propose que M. Romuald Trudeau soit élu trésorier général de l'association. La motion passe à l'unanimité.

Sur motion de M. Magloire Desnoyers, secondé par M. L. P. Bovin, le Dr. E. H. Trudel est élu méd-ein de l'association.

Sur motion de M. H. Laurin, secondé par M. Latour; M. J. Berthelot est élu secrétaire-archiviste et M. Rouer Roy, Sec. correspondant.

M. J. Grenier, propose, secondé par M. J. M. Papineau, que M. Ludger Duvernay soit élu commissaire-ordonnateur. Cette motion passe à l'unanimité.

M. R. Trudeau, propose, secondé par M. Fréchette et que MM. C. J. Coursol et C. A. Leblanc soient députés com-ordonnateurs.

M. Bleu propose, secondé par M. Lapiere; que MM. Gérin-Lajoie, Chs. Lacroix, L. H. Latour et C. E. Belle, soient élus secrétaires de l'association. Adopté.

M. Glackmeyer propose, secondé par M. Monreuil; que MM. J. B. Beaudry, Desnoyers, J. B. Rolland et P. B. Bajeaux, soient élus percepteurs pour la section de la ville. Adopté.

M. Duvernay, orateur, secondé par M. J. L. Beaudry, que Messire St. Pierre soit élu Chapelain de l'association. Adopté.

Sur motion de M. P. Damour, secondé par

Vice-présidents: Ol. Fréchette, Michel Moses et André Lapiere.—Trésorier: Léandre Brault.—Médecin: Dr. Charlebois.—Secrétaire: Orphir Pelletier.—Percepteurs: Ol. Faucher, Gab. Rolland, C. S. Rodier et Ensebe Ouimet.

Sur motion de M. Loranger, secondé par M. R. Bellemare, les MM. suivants sont élus officiers de l'association pour la section St. Laurent.

Vice-présidents: Louis Marchand, Jos. Féreol Pelletier et Jean Marie Papineau. Trésorier: M. J. L. Courselles; les MM. suivants sont élus officiers pour la section St. Antoine: Joseph Belle.—Médecin: Dr. Peltier.—Secrétaires: Hector Largevin et Charles Glackmeyer.—Percepteurs: Bétourné, Louis Jos Gauthier et H. Laurin.

Sur motion de M. Matte, secondé par M. O. Faucher, les MM. suivants sont élus officiers pour la section Ste. Marie:

Vice-présidents: Come S. Cherrier, Lambert Bleau et Pierre Jacq. Beaudry.—Trésorier: Léandre Courselles.—Médecin: Dr. Archambault.—Secrétaire: A. Monreuil.—Percepteurs: Sébastien Larivière, Alexis Trudeau, Denis Benhele- et P. Damour.

Sur motion de M. Ouimet, secondé par M. Allard, le Comité de Régie est composé comme suit:

L'Hon. A. N. Morin, MM. E. B. Dufort, M. M. Jos. Grenier, A. A. Dorion, A. Onimet, D. E. Papineau, Jérôme Grenier, L. P. Bovin, Alex. Delisle, P. Joloin, B. H. Lemoine, T. J. J. Loranger, A. R. Hubert, Adolphe Roy, A. Matte, Victor Hudon, Jos. Beaudry, Ch. D. Roy, François Lecler, J. D. Bernard, Louis Renaud, David Pelletier, Narcisse Valois, R. Bellemare.

M. Duvernay, propose, secondé par M. J. L. Beaudry: Que le comité général de l'association ait instruction de s'enquérir des amendements à faire à l'acte d'incorporation de l'Association St. Jean-Baptiste, dont il fera rapport à une assemblée générale demandant pouvoir de rédiger une mesure à cet effet, et d'en presser la passation dans la législature durant sa présente session. Cette motion est adoptée.

M. Duvernay fait motion, secondé par M. J. L. Beaudry, que vu les élections municipales qui ont lieu le 1r. lundi de mars de chaque année, jour auquel l'assemblée tri-mestrielle et générale de l'association St. Jean-Baptiste doit avoir lieu, que la dite assemblée trimestrielle soit fixée dorénavant au 3e lundi de mars de chaque année au lieu du 1er. lundi de mars.

L'assemblée s'ajourna. *Miaerce.*

Assemblée Législative.

PROCÉDÉS ET DÉLIBÉRATIONS.

Suite.

M. Sherwood—Bill pour révoquer et modifier la loi sur l'assurance en cette province.

Sir A. N. McNab—Bill pour amender l'acte accordant une indemnité à toutes les personnes dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion dans le B. C. en 1837 et 1838.

M. Bell—Bill pour amender l'acte relatif aux sociétés de construction dans le H. C.

M. Duchesnay—Adresse à son excellence, demandant un retour sur les biens des Jésuites.

M. Laurin—Bill pour amender l'ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres aux immeubles, et des charges dont ils sont grevés.

M. Laurin—Bill pour amender l'acte relatif aux décisions sommaires des petites causes dans le B. C.

M. Chauveau—Adresse à son excellence, pour un retour du bureau des syndics des chemins à barrières de Québec.

M. Egan—Question au ministre, pourquoi les dispositions de l'acte de la dernière session relatif aux palais de justice et aux prisons dans le Bas-Canada, n'ont pas été mis en force; et pourquoi l'on n'a pas fait construire ces édifices?

M. McConnell—Question au ministre, s'il est de son intention de continuer pendant cette session l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada; et lequel s'il n'est pas continué, expirera à la fin de cette session?

M. Duchesnay—Adresse à son excellence, demandant un retour des amendes imposées et prélevées par les juges de paix du district de Québec.

Sir A. N. McNab—Nomination d'un comité permanent pour assister M. l'Orateur dans la régie de la bibliothèque.

L'Hon. M. Sherwood—Bill pour amender les lois qui ont rapport aux droits (lien) accordés aux ouvriers sur les ouvrages qu'ils construisent, et pour étendre ce même droit à toutes les bâtisses, navires, vaisseaux, etc.

L'Hon. M. Sherwood—Bill pour amender les actes relatifs aux cours de requêtes dans le H. C.

L'Hon. M. Cameron (de Cornwall)—Bill pour amender l'acte, intitulé: "Acte pour obliger les vaisseaux à porter une lumière durant la nuit, et pour établir diverses dispositions pour régler la navigation des eaux de cette province."

L'Hon. M. Cameron (de Cornwall)—Bill pour limiter les objections techniques dans les poursuites en loi.

M. Fortier—Nomination d'un comité sur l'état de l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada.

M. Christie—Question au ministre, s'il a l'intention d'introduire pendant cette session quelque mesure pour l'enregistrement des pêcheries exploitées en cette province dans le golfe Saint-Laurent, ou district de Gaspé, ou pour leur venir en aide, en étant le droit sur le sel et sur les autres articles nécessaires aux pêcheries, et s'il y a en quelque correspondance à ce sujet durant la vacance entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, et s'il existe quelque raison pour ne pas mettre cette correspondance devant la chambre?

M. Smith (de Frontenac)—Adresse à son excellence, demandant un état indiquant les noms des messieurs qui ont été employés comme conseillers de la reine dans le H. C. depuis le 1er janvier, 1845, et les noms des officiers de la couronne qui ont suivi les circuits.

M. Smith (de Frontenac)—Bill pour amender la loi d'enregistrement du H. C.

M. Johnson—Adresse à son excellence, de-

FEUILLETON.

MISSIONS DU NORD-OUEST.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU R. P. TACHÉ, MISSIONNAIRE OBLAT, A SA MÈRE.

L. J. C. St. Jean-Baptiste de l'île à la Croix, 3 janvier 1850.
ET M. J.

Suite.

La hauteur du portage de La Loche se dirige vers le Nord-Ouest, où elle s'abaisse pour laisser les sources de la Rivière à la Biche saluer la Saskatchewan. Après avoir ensuit un peu dévié vers l'Est, elle suit les eaux dont elle a vu les sources, pour aller avec elles contempler les glaces de la mer du Nord. Passons le grand portage. La première fois que j'eus occasion de le franchir, un de nos Montagnais m'offrit un de ses chevaux. Malgré mon goût pour les promenades à cheval je refusai; j'étais bien aise de marcher, je pensais en outre qu'étant à pied je pourrais en apprécier plus exactement la longueur. D'accord avec le Chevalier McKenzie, dont l'intéressant ouvrage est surtout recommandable par l'exactitude, j'ai estimé cette longueur à environ treize milles. On comprend assez qu'une pareille distance est capable d'éprouver les forces des pauvres voyageurs, qui ont à y transporter, sur leur dos, les carquois des berges

qu'ils montent. Ces dernières années-ci la compagnie y entretient des chevaux, ce qui n'est pas facile à cause de l'excessive rareté du fourrage. On ne peut guère imaginer un terrain plus maigre ni plus pauvre que celui-ci. Il n'y a absolument que du sable. On n'y trouve que les espèces d'arbres propres à un pareil sol. Ceux dits cyprès sont les plus communs. Ces arbres sont généralement extrêmement petits. Si, de distance en distance, quelques-uns font effort pour s'élever au-dessus de leurs frères, l'irrégularité de leur croissance n'est qu'une preuve de plus de l'extrême pauvreté de la terre dans laquelle s'enfoncent leurs racines pivotantes. Le chemin est généralement beau, mais très fatigant néanmoins, pour ceux qui portent des fardeaux, à cause de la multitude de petits cailloux qui couvrent le sol, dans certains endroits.

Après avoir marché environ trois lieues, on arrive à un tout petit lac qui n'a ni source ni issue apparente et dont l'eau est néanmoins d'une limpidité remarquable. Le voyageur fatigué vient se désaltérer et reprendre haleine, au bord de cet étang qui semble avoir été placé là, tout exprès, par cette bonne providence qui offre toujours un soulagement à toutes les misères, et un remède à tous les maux. La vue de ce charmant petit bassin, dont je ne soupçonnais pas même l'existence, me surprit singulièrement. Le souffle impétueux de la tempête qui, en ce moment, faisait craquer la cime de tous les arbres d'alentour, formait avec le cal-

me de cette onde pure un contraste qui ne m'échappa pas. Je croyais y voir l'image des grandes agitations, qu'éprouvent les hommes avides des insaisissables joissances d'ici bas et aussi celle de la douce paix de ceux qui, comprenant ce qui leur peut satisfaire leur cœur, n'aiment et ne désirent que celui par et pour qui ils sont faits. Puis près de la route un tombeau!... Ces dernières demeures des voyageurs, échelonnées ça et là, tantôt sur le bord d'un lac tranquille, tantôt au près du flot mugissant d'un rapide, font aussi réfléchir sur le sort bien différent, que se prépare chacun des membres de la grande famille humaine.

Les voyageurs en berges, ne traînant point ici leurs lourdes embarcations, continuent le portage autour du petit lac; ceux qui voguent sur de légers canots d'écorce sont plus heureux, la frêle nacelle est mise à l'eau et un gai refrain unit, pour ainsi dire, les deux rives.

Je marchai encore un couple de milles et m'assis à l'ombre d'un arbre. Mes deux sauvages venaient derrière avec mon canot; arrivé près de moi, l'un d'eux me dit: "Que ne marches-tu encore un peu, nous sommes près des côtes". Comme j'avais beaucoup entendu parler des côtes du portage de La Loche, je compris ce conseil et m'y rendis volontiers. A peine eus-je fait quelques pas, que tout-à-coup le plus riant comme le plus gracieux spectacle s'offrit à ma vue. Mon œil habitué à la monotonie d'un sol peu accidenté, vit subitement varier la scène. Mon regard dominait une jolie vallée, étendue près

de mille pieds plus bas que le point que j'occupais. Cette vallée ressermée entre des collines d'aspect très égale hauteur, n'a guère qu'une lieue de large. Elle est couverte de gras pâturages, dans les quels abondent le Buffalo, le Cerf et l'Orignal. Les Ours plus communs ici que partout ailleurs se plaisent sur les hauteurs qui bordent cette riche vallée. Ces collines offrent un aspect des plus variés. Tantôt une belle forêt les ombre. Tantôt, un petit tertre, recouvert de la plus riche verdure, fixe l'attention. Ici une côte coupée verticalement laisse voir, dans les entrailles de ces montagnes, quelles sont les matières qui leur servent de base, parmi lesquelles on ne remarque point de rochers. La c'est une pente douce qui tout avoir offert un sentier facile aux replades errantes de ces bois, n'a reçu en récompense que le feu destructeur de l'incendie; d'énormes cadavres sont encore là, gigantes, quelque fois debout, pour dire que l'homme ne fait qu'ajouter des ombres au gracieux tableau de la nature. Au milieu de cette riante vallée, une rivière non moins riante serpente capricieusement et promène son onde limpide, d'un promontoire à l'autre, voulant les voir tous et leur dire, qu'elle est le plus gracieux comme le plus utile des ornements de la vallée qu'ils protègent. Je m'arrêtai longtemps à considérer le spectacle enchanteur que m'offrait ce site pittoresque. Par intervalle j'en détournais la vue, pour me replier sur moi-même et rappeler mes souvenirs. Je suis un peu homme à rapprochements, je ne regarde pas aisément rien, sans y trouver une ressemblance, sans

que cela dise quelque chose à mon cœur. La vue de la montagne de Benf m'avait rappelé et les riches agréments de l'ex-capitale, de ma chère patrie et les doux plaisirs, gâtés au foyer domestique, dans la paisible demeure d'une mère qu'il m'est si doux de chérir. Les côtes du portage de la Loche me reportèrent à d'autres lieux, à d'autres joies. Vous vous rappelez, une montagne qui bien des fois, a été le terme de mes promenades, au pied de laquelle coule majestueusement, une des plus belles rivières de notre bien-aimé Canada. Une riche vallée ouvre son sein à cette rivière, qui ne l'embellit que pour l'enrichir. C'est là que mon souvenir s'arrête. L'illusion était si complète que je cherchais du regard la riche demeure, qui a vu bien des joies de mon enfance et quelques déboires de mon jeune âge; mais c'était vain, les ornements de l'art manquaient à ce joli travail de la nature. Aussi je ne pouvais apercevoir que ma tente et le bûcher, sur lequel le voyageur prépare son modeste repas. Après de longs instants de contemplation, je commençai à descendre les côtes et m'acheminai vers l'extrémité du portage.

Si la scène dont j'eus l'avantage de jouir en ce moment, offre un bien agréable débassement aux amateurs, la nature du sol qui lui donne naissance offre un surcroît de peine et de difficulté aux pauvres voyageurs. Il est bien agréable de plonger son regard au pied du précipice et de se promener sur toute la campagne environnante, mais il n'est pas si plaisant à un pauvre malheureux de monter

mandant copie de la correspondance relative à la nomination du major C. A. Low au commandement du 1er bataillon de milice de Prescott.

M. Nolan.—Bill pour donner à des syndics la régie des propriétés et des effets appartenant à des évêques.

M. Cartier.—Bill pour mettre Louis Comte en état de recouvrer une certaine somme d'argent qui lui est due par la paroisse de Saint Edouard, dans le district de Montréal.

M. Cartier.—Bill pour réparer certaines concessions du township de Ripton du district des Trois-Rivières, et les réunir pour les fins judiciaires au district de Montréal, et au circuit de St. Hyacinthe, et pour les fins municipales à la paroisse de St. Hugues, dans le district en premier lieu mentionné.

M. Hopkins.—Bill pour amender l'acte de la dernière session accordant une indemnité aux membres de l'assemblée législative, afin d'en diminuer le montant.

ORDRES DU JOUR.

Frise en considération de la motion de M. Fergusson, pour une adresse à son excellence en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, et de la motion de l'hon. M. Boulton en amendement.

Frise en considération du rapport du comité, sur la nomination des comités permanents.—L'hon. M. Baldwin.

2^e Seconde lecture du bill (No.)—Pour amender l'acte relatif à l'amélioration de la rivière du Chêne.—M. Scott, (des Deux-Montagnes.)

Vendredi, 24 mai 1850.

Sur motion de Sir Allan N. McNab, il a été résolu que la considération ultérieure de la motion pour une adresse en réponse au discours de son excellence, soit remise à lundi, ce jour étant le jour anniversaire de la naissance de notre très gracieux Souverain, que les fidèles sujets de sa Majesté les communiés du Canada désirent célébrer avec toutes les démonstrations convenables d'attachement à la personne et au gouvernement de sa majesté.

Les autres ordres du jour sont remis à lundi prochain.

La chambre s'est alors ajournée à lundi prochain à dix heures du matin.

M. l'Orateur soumet à la chambre un état des affaires de la manufacture de coton de Sherbrooke pour 1849; aussi:

Etat des affaires de la compagnie du chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent, pour 1849;

Etat des affaires de la banque d'épargnes de la cité de Montréal, pour 1849; aussi:

Rapport des sociétés d'agriculture pour 1849 aussi:

Rapport des corporations religieuses et d'éducation, et des institutions de charité.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre du greffier de la couronne en chancellerie demandant un congé d'absence de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant son absence.

Sur motion de M. Ross, il est résolu, que Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, ait un congé d'absence de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant son absence.

L'Orateur a alors informé la chambre que M. Fortier, avec sa permission, a nommé Peter J. McDonnell, etc., pour agir comme son député, conformément à la permission de la chambre.

La chambre reprend en considération la motion de M. Fergusson, du 17 du courant, pour une adresse en réponse au discours d'ouverture de son excellence.

M. Prince propose un amendement au dit projet d'adresse, que tous les mots après "chambre" dans le 15^e paragraphe, jusqu'à la fin de la dite adresse, soient retranchés, et les mots "regretté que la politique de la Grande-Bretagne envers cette colonie, et la conduite du gouvernement provincial aient été de nature à donner sujet à un nombre d'habitants loyaux et honnêtes de ce pays de chercher dans un changement de nos institutions " les remèdes aux maux dont ils se plaignent; et cette chambre ne peut reconnaître que l'expression de sentiments politiques, alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune intention hos-

tile contre la couronne et l'autorité suprême de la Grande-Bretagne, soit suffisante pour autoriser l'exécution à destituer des personnes qui occupent les charges d'honneur; et que cette chambre est d'opinion qu'une telle conduite est propre à augmenter le mécontentement qui règne déjà," soient ajoutés.

Pour:—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Egan, Holmes, Sir Allan McNab, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, et Sanborn.—14.

Contre:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Guylé, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaFerté, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, McFarland, Merritt, Méthot, Meyers, Mongeau, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, et Viger.—16.

L'hon. M. Boulton propose en amendement au projet d'adresse, que les trois derniers paragraphes soient retranchés, et les suivants insérés:

"Qu'en même temps que cette chambre regrette profondément que le changement de la politique que la métropole a cru nécessaire d'adopter pour son propre avantage et sans aucun égard pour les intérêts coloniaux, a engagé bien des hommes loyaux dans cette province à examiner s'ils ne pourraient pas, avec autant de droit, s'occuper de leur propre position comme Canadiens, position ainsi changée matériellement à leur désavantage; et pendant que cette chambre n'est pas disposée à penser avec votre excellence que des personnes, dont plusieurs ont précédemment exposé leurs vies et leurs fortunes, et sacrifié leurs biens pour la défense de l'unité de l'empire, doivent, pendant qu'elles souffrent des circonstances contraires qui sont survenues depuis, et qu'elles croient être le résultat de ce changement de politique, qu'elles n'ont pu ni empêcher ni contrôler, et sans aucune inconvénience de leur part être maintenant traitées comme personnes naturellement déloyales et presque comme des traitres, et indignes d'être conservées plus longtemps au service de sa majesté.

"Que cette chambre est fermement convaincue que la grande masse du peuple de cette province ne le cédera à aucune autre partie des sujets de sa majesté en loyauté envers sa majesté et en attachement pour la métropole, mais elle manquerait à son devoir envers sa majesté si elle s'abstenait d'exprimer fortement à votre excellence l'opinion que ce n'est pas en retirant sa confiance des uns et en punissant les autres, et en supprimant la discussion par la crainte de la disgrâce officielle, que des idées erronées soit de devoir ou d'intérêt peuvent être déracinées, mais en faisant valoir et en maintenant la plus puissante garantie de la liberté nationale le droit de libre discussion."

Pour:—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Holmes, Sir Allan N. McNab, McConnell, McLean, Papineau, Price, Robinson, et Sanborn.—12.

Contre:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Chauveau, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Guylé, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaFerté, Laurin, Lemieux, Malloch, McFarland, Merritt, Méthot, Mongeau, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché et Viger.—45.

L'hon. M. Cameron (de Kent) propose en

amendement au projet d'adresse que les mots suivants soient ajoutés:

"Que cette chambre regrette vivement qu'il n'ait pas été fait allusion, dans le discours prononcé du haut du trône, à la question des réserves du clergé et des recteurs;—ries, qui occupent tant les esprits; et que les conseillers de Son Excellence n'aient pas regardé le règlement de cette question comme d'une importance suffisante pour introduire une mesure à ce sujet, cette chambre croyant fermement que la partie supérieure de cette province ne jouit jamais d'un contentement politique tant que les arrangements actuels qui concernent les réserves des rectories subsisteront."

M. Sherwood (de Brockville) propose que les débats sur l'amendement ne soient ajournés à demain;—rejeté sur division.

La chambre s'est alors divisée sur l'amendement.

Pour:—Messieurs Barritt, Cameron de Kent, DeWitt, Egan, Holmes, Lyon, McConnell, et Papineau.—5.

Contre:—Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton de Toronto, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. McNab, Malloch, McLean, Méthot, Meyers, Mongeau, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—50.

Et la chambre ayant continué à siéger après minuit.

Mardi, 28 mai 1850.

Il est une heure et quatre minutes du matin; M. Lyon propose que cette chambre qui a siégé depuis dix heures de la veille, ajourne à l'après-midi les débats sur les résolutions de M. Fergusson, en réponse au discours du trône.

Pour:—MM. Badgley, Boulton de Toronto, Christie, Egan, Johnson, Lyon, Malloch, McLean, Meyers, et Sherwood de Brockville.—10.

Contre:—MM. Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burrill, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, McLean, Méthot, Mongeau, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—44.

Sir Allan N. McNab propose que la chambre s'ajourne maintenant.

Pour:—MM. Badgley, Christie, Lyon, Sir Allan N. McNab, Malloch, et Papineau.—6.

Contre:—MM. Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Méthot, Mongeau, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché et Viger.—48.

La chambre s'est alors divisée, sur la motion principale.

Pour:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burrill, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Méthot, Mongeau, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith

de Durham, Smith de Wentworth, Taché et Viger.—44.

Contre:—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Sir Allan N. McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, et Stevenson.—14.

Sur motion de M. Baldwin, les résolutions sont alors renvoyées, à un comité spécial composé de MM. Baldwin, Fergusson, Armstrong, Richards et Ross, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de son excellence aux deux chambres du parlement, conformément aux dites résolutions.

M. Baldwin, propose que la dite adresse soit maintenant lue une seconde fois; et qui est adopté sur division.

L'adresse est alors grossoyée, et ordre est donné qu'elle soit présentée à Son Excellence par toute la chambre.

Ordonné que les membres de cette chambre qui forment l'honorable conseil exécutif de cette province se rendent auprès de Son Excellence pour savoir en quel temps elle voudra bien recevoir la chambre et son Adresse.

L'hon. M. Baldwin, l'un des membres du conseil Exécutif de sa majesté, intime à la Chambre que l'intention de Son Excellence est de la recevoir avec son adresse ce jour même à trois heures P. M., à la maison du gouvernement.

Les ordres du jour restant sont remis à un moment ultérieur.

La chambre s'ajourne à deux heures et demie, P. M. de ce jour.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 11 JUIN 1850.

BULLETIN.

Les pétitions à la Chambre.—La Tempérance.—Une importante mesure législative.—Contestation électorale.—Nouvelles.

Il devient de plus en plus évident que le peuple de la province, laissant aux folliculaires le soin de déplorer avec emphase le manque de réformes, et de l'autre, à ses législateurs la tâche plus noble de les accomplir, préfère à toute agitation l'exercice du droit de pétition pour l'octroi d'une foule de mesures d'un intérêt local ou public, ou réunissant à la fois ces deux caractères. L'une des nombreuses requêtes qui ont été mises devant la législature à cette session, a pour objet la construction d'un chemin de fer à partir de la Pointe Lévi, vis-à-vis Québec, et devant se terminer à la ligne-frontière entre le Bas-Canada et la province du New-Brunswick; une autre, la jonction, de Québec à Melbourne, du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, dont les travaux d'achèvement se poursuivent au-delà de St. Hyacinthe. Ces deux voies, ouvriront pour la Province deux voies directes de communication: l'une avec Portland et l'Europe, et l'autre avec la Province inférieure du New-Brunswick, en nous rapprochant de celles qui l'avoisinent, et avec lesquelles nous avons le libre échange des produits commerciaux. Les citoyens de cette section de la province qui se sont occupés de ces choses, n'ont pas en besoin, apparemment, pour les concevoir, d'aucun contact avec le peuple de la république limitrophe. La législature fera bien aussi de même.

La tempérance, dont le peuple canadien a décidé d'épouser la cause, lui assure pour l'avenir des avantages bien autrement importants que ceux de ses chemins de fer. Un peuple sobre est capable de tout entreprendre sur les voies de la civilisation et de l'industrie. Ceux qui nous préchent le républicanisme ont trop oublié de dire au peuple que le meilleur emprunt qu'il dut faire aux républiques de l'antiquité, et même le seul possible, est cette vertu de tempérance qui fut réellement la base de leur stabilité, comme le vice contraire fut une des causes principales de leur décadence. La religion fera du moins pour nous ce que fit pour eux le ferre patriotisme qui n'eut jamais à s'étayer sur un aussi puissant motif. La présence à Toronto de M. Chinniquy hâtera le triomphe définitif de cette belle cause de la tempérance par l'adoption d'une loi qui, en réglant le débit des liqueurs spiritueuses, mettra fin aux abus qui se commettent dans les auberges.

Les amis de l'éducation ne sont pas moins actifs en ce moment que ceux du progrès matériel, et de nombreuses demandes sont faites en leur nom à la Législature, en faveur de plusieurs institutions enseignantes du Bas-Canada.

Parmi les projets de loi les plus importants des derniers jours, est celui de la taxation des propriétés mobilières et immobilières pour les fins municipales dans le Haut-Canada. Cette mesure, dont nous publierons un sommaire, paraît être calculée à calmer le mécontentement qu'a excité dans le Haut-Canada le mode actuel d'imposition des taxes municipales. M. Hincks est l'auteur de ce projet, et le Globe de Toronto en juge favorablement. Si les prévisions du Globe se réalisent, le Bas-Canada aura probablement à profiter à son tour de l'adoption d'une mesure analogue.

Une autre loi, se rattachant à la réforme financière, est aussi proposée par M. LaFontaine. Elle a pour objet de fixer les appointements des officiers de Justice à des montants spécifiques, et de prélever sur eux ainsi que sur les membres du barreau, des taxes dont il sera formé un fonds à même lequel seront payés les Rapporteurs des décisions judiciaires. On assure que ce système n'est pas approuvé, en quelques points, d'une portion des membres du barreau, surtout en ce qui touche au

mode assigné pour le recouvrement des taxes. Cependant, nous sommes informés que les sections de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal du barreau du Bas-Canada, se sont délibérément abstenues de toute intervention à cet égard, considérant, à ce qu'il paraît, la mesure exactement combinée pour l'objet à atteindre.

Un bill soumis à la chambre par Sir Allan McNab en amendement de la loi d'Inobédience (rebellion losses) de l'an dernier, vient d'être rejeté par elle à une division de 40 voix contre 19. Le sort de cette mesure est de tout point digne d'elle. Ce qui doit attrister le représentant qui en est l'auteur, est le silence significatif qui n'accompagna le vote de l'Assemblée en cette occasion, ce silence étant interprété comme l'expression du mépris qu'inspirait la proposition d'amendement de Sir McNab aux membres du corps représentatif.

L'élection de M. Sanborn, récemment proclamé représentant du comté de Sherbrooke, et qui n'a pas débuté sans talent dans la carrière politique, est dénoncée à la Chambre comme illégale et nulle; si l'on en croit les rapports qui circulent à ce sujet, cette élection semblerait effectivement nulle. On allègue contre ce député: 1^o et 2^o sa qualité d'étranger non naturalisé; 3^o le défaut de sa part d'avoir prêté le serment d'allégeance et de s'être fait conférer les droits et privilèges de sujet britannique; 4^o Que le serment qu'il a prêté pour obtenir sa commission d'avocat, n'ayant pas été précédé d'une résidence de sept années dans la province, ne peut être considéré comme un accomplissement des formalités qu'exige la loi de naturalisation, en ce pays; 5^o Que le 26 février 1850, (date de la nomination des candidats au comté de Sherbrooke) il ne jouissait pas des droits et privilèges de sujet britannique, et qu'aucun procédé subséquent de sa part n'a pu lui en tenir lieu, ni valider sa nomination comme candidat d'abord, et son élection ensuite comme représentant du comté de Sherbrooke; 6^o Que M. Sanborn, ne pouvant obtenir légalement son élection ni s'en prévaloir, c'était à M. C. Bissel Cleveland d'être proclamé représentant du dit comté en sa place; 7^o Que le poll d'élection pour les townships réunis de Hereford, Aunkland et Clifton, n'a pas été tenu dans l'endroit fixé, qui était la maison d'école de Morston à Hereford, mais, au contraire, à trois milles de là, sans le consentement et à l'insu de M. Cleveland, le candidat opposé; ce qui a empêché des votes en faveur de M. Cleveland, et a procuré à M. Sanborn des voix de personnes incompetentes à donner leur suffrage, attendu que M. Cleveland n'était pas représenté à l'endroit où le poll en question a été tenu; 8^o Que le député-officier-rapporteur pour le township de Compton a tenu le poll, dans l'arrière du second étage d'une maison située dans le dit township; que les électeurs n'y avaient pas libre accès; qu'il y avait à l'entrée, pour gardiens, des partisans autres de M. Sanborn, auxquels les votants étaient tenus de rendre compte de leurs qualifications comme tels, et qui interdisaient tout accès au poll aux amis de M. Cleveland.

La décision de la chambre sur cette contestation électorale instruirait mieux sur le compte de certains meneurs politiques, que n'ont pu le faire jusqu'ici les journaux qui avouaient par métier les succès des hommes qu'ils favorisent par système.

Les dernières nouvelles d'Europe nous ont placé dans notre prochain bulletin, sous la forme d'un précis que le manque d'espace ne nous permet pas d'insérer aujourd'hui.

Des communications venant en ligne directe de Cuba et parvenues le 3 juin à Washington, ont déjà appris aux citoyens des Etats-Unis les conséquences funestes de la coupable tentative du général Lopez. Quatre américains ont été pendus dans cette île, et plus de 100 prisonniers y sont retenus. Les autorités espagnoles ont refusé au commandant de l'escadre américaine la permission de les visiter, ainsi que de les transférer aux Etats-Unis pour qu'ils eussent à y subir leur procès. La frégate "Congress" a fait voile de Cuba pour capturer un bâtiment espagnol ayant à son bord un certain nombre d'américains qu'il a faits prisonniers sur une île auprès de l'Yucatan. Le gouvernement américain a intimé aux autorités de Cuba qu'il n'approuverait ni ne voudrait permettre l'arrestation de sujets américains sur aucune autre île.

M. Clayton a écrit au consul américain à la Havane, M. Campbell, pour qu'il s'interpose en faveur de ceux des prisonniers qui n'ont pas été pris les armes à la main, mais que l'on a arrêtés sur le sonner qu'ils étaient disposés à le faire. La dépêche énonce qu'à l'égard des prisonniers faits en dehors de Cuba, ils ne sont pas assujettis au gouvernement de cette île, et qu'ils doivent être relaxés.

Accidents.—Dimanche dernier, dans l'après-midi, le corps d'une jeune fille fut trouvé flottant sur la rivière de Yamaska, à environ un mille au dessus du Village de St. Hyacinthe. Parmi les personnes qui accoururent au bruit de l'accident, se trouva un parent qui reconnut que ce corps était celui d'une de ses nièces, fille de Jacques Gagnon, cultivateur de la paroisse de St. Dominique.—La jeune fille était âgée d'environ 24 ans.—Le corps de jurés n'avait pas encore prononcé, au moment où l'information nous a été transmise, sur les causes d'un événement si déplorable. On présume qu'un malheur est arrivé d'une manière purement accidentelle.

—Samedi, le premier juin, le nommé Michel Demers, cultivateur de la paroisse de St. Hyacinthe, a été tué par la chute d'un arbre, dans le township de Milton. L'infortuné était

ou de descendre, chargé de deux cents livres, les huit côtes escarpées, qui se succèdent sans interruption, en cet endroit. A deux ou trois de ces côtes un faux pas suffit, pour entraîner dans l'un ou l'autre des précipices qui, de chaque côté, bordent les crêtes sur lesquelles il faut marcher. Aussi, bien des jeunes gens ont été versés des larmes amères, sur l'inconséquence d'une démarche, qui leur a fait quitter leur patrie. Pour venir, dans ces contrées inhospitalières, chercher la misère du corps et bien souvent, malheureusement, la perte irréparable du plus précieux de tous les trésors. La force et l'habitude du collier peuvent seules rendre tolérable la fatigue, qu'occasionne le transport des bagages, en cet endroit.

Après avoir quitté le portage de la Loche on s'embarque sur la petite rivière dont j'ai parlé plus haut. Cette rivière est appelée par les uns rivière du Cygne, par d'autres rivière Claire ou du Pélican, mais elle est plus généralement connue sous le nom de petite rivière d'Atiabaska. Elle est précisément une des sources du fleuve-géant du Nord-Ouest et son onde doit grossir la rivière McKenzie, pour ensuite aller se perdre dans la mer glaciale. C'est ce même cours d'eau qu'a descendu, l'année dernière, Sir John Richardson, à la recherche qu'il était du Cpt. Franklin. Cette expédition fut sans résultat, comme on devait naturellement s'y attendre. Une autre qui pouvait avoir plus de succès, vient de faire connaître le résultat de ses efforts, ils n'ont pas été aussi heureux qu'on pouvait l'espérer et dans ce coin-ci on n'a encore aucune nou-

velle de l'intrépide, mais peut-être infortuné navigateur.

Un brick, le Plover, sous les ordres du commandeur Moore, parti d'Angleterre au printemps de 1848; fit le tour par le Cap Horn et passa l'hiver dans une baie des côtes de l'Asie. Ces côtes sont habitées par une tribu de Sauvages que l'on dit être de la famille des Esquimaux, mais que je serais beaucoup plus porté à prendre pour des Lapons, leur genre de vie étant conforme à celui de ces derniers. Leur langage donnerait la solution de cette difficulté, mais je n'ai pu obtenir aucun renseignement à cet égard. Ces sauvages firent le plus gracieux accueil à l'équipage du Plover, et à celui d'une frégate qui l'accompagnait. Ils leur fournirent d'abondantes provisions en viande fraîche, viande de Rennes ou Caribou apprivoisées, qu'ils élèvent en grand nombre. La reconnaissance fit donner à cette baie le nom de baie de la Providence. Au printemps dernier, ces vaisseaux firent voile vers notre continent. Ils se rendirent jusqu'à environ deux cents milles de la pointe Barrow. Quatre berges furent envoyées jusqu'à cette pointe, explorée en 1837 par le trop malheureux T. Simpson. De ce point deux berges retournèrent vers leurs bords; les deux autres, montées par douze hommes, sous les ordres du Lient: Pullen; se dirigèrent vers Pembouchure du fleuve McKenzie. Elles furent attaquées par les Esquimaux, mais comme ceux-ci n'avaient point d'armes à feu, cette attaque fut sans résultat funeste. Seulement dans la frayeur, où les jeta ce manque de courtoisie, nos

preux investigateurs laissèrent une de leurs ancre sur le rivage. Les berges remontèrent ensuite heureusement le fleuve, et les hommes sont actuellement dispersés dans différents ports de la compagnie. Quelques uns sont restés jusqu'au grand lac des Esclaves, c'est-à-dire, à la porte de l'endroit où je vous conduis.

Un courrier extraordinaire, qui porte en Angleterre les dépêches du Lient. Pullen, m'a permis de recueillir ces détails, que je m'empresse de vous communiquer, malgré le peu d'à propos qui les fait naître. Ceci n'est point pas tout-à-fait hors de mon sujet, car le même lieutenant ayant dit qu'il se faisait fort de partir d'Angleterre avec un bâtiment, et de le conduire, avec sa cargaison, jusque bien avant dans le fleuve, les résultats de cette expédition pourraient occasionner un changement considérable dans le pays que je vous décris. Ce serait aussi la solution d'une partie du problème, qui a été la cause de la formation de l'Honorable Compagnie de la baie d'Hudson; et de ce problème, qui a près avoir coûté des sommes immenses, a exposé à des dangers sans nombre bien des hardis navigateurs. Je veux parler de l'existence encore douteuse d'un passage praticable, par la mer glaciale, entre l'Atlantique et l'Océan Pacifique.—Après cette longue digression, reprenons notre route.—A continuer.

La haine, quand ce n'est pas une connaissance approfondie de ses intérêts qui la guide, devient une arme plus nuisible à ceux qui l'emploient qu'à son objet. [Deferrières.]

allé avec deux de ses fils, pour bêcher au sein de la forêt. Les deux jeunes gens, qui s'étaient séparés de leur père, voyant qu'il tardait beaucoup à revenir, se dirigèrent vers l'endroit d'où le fracas de l'arbre s'était fait entendre. Ils y trouvèrent le cadavre ensanglanté. Le coup avait porté sur le haut du crâne et l'avait horriblement fracassé.

SUICIDE.—Mme Shaw, de Saint Jean-Dorchester, épouse de M. L. Shaw, ci-devant de Phôtel Mott, s'est donné la mort ces jours derniers, dans un accès d'aliénation mentale, en se pendant avec un mouchoir attaché à un piton dans une armoire. Elle laisse une famille nombreuse.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon le 16 mai 1850.

M. L'ÉDITEUR,

Si le souvenir d'une Providence toute puissante n'était pas dans mon âme pour me consoler et me remplir d'espérance, que ce serait donc bien et plus que jamais le moment de m'écrier avec une amère douleur: *Alia jacta est!* Mais plein de confiance en celui qui seul peut et doit sauver la société moderne, j'attends sans crainte le jour de la délivrance, et je dirai avec foi, respect et amour, les sublimes paroles du Psalmiste: "C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance, ne permettez pas que je sois confondu à jamais."—Certes nous avons un immense besoin d'être soutenus, car nous sommes destinés à boire le calice jusqu'à la lie. Lors de l'élection du 28 avril dernier j'espérais que Dieu épargnerait à notre pauvre pays l'humiliation de voir la capitale du royaume (très-chrétien être un romancier obéisse, mais j'ai été douloureusement affligé et surpris de voir un vil corrupteur préféré à un homme respectable, religieux et véritablement national. Eugène Sue a été un des plus actifs corrupteurs du peuple parisien qui vient de l'en récompenser dignement! Cette population parisienne est si profondément gangrenée quelle ne profite ni des conseils des départemens ni des leçons de l'expérience, et elle marche visiblement à sa perte. C'est une ville pent-être pire que Sodôme; qu'elle prenne garde à la colère divine! Eh qui! près de cent trente mille électeurs n'ont pas reculé devant la hideuse candidature à la génie de l'impie, de la dépravation et de l'apostasie religieuse et sociale! Monte et amène à plus de cent mille électeurs qui se sont abstenus de voter et qui, soyez en sûr auraient donné leur voix au candidat qui représentait l'ordre, la probité, le travail, le dévouement héroïque aux devoirs du citoyen!... Quelle leur sinistre ce résultat jette dans les bas fonds de notre société!...

Les étrangers fuient cette cité maudite, les fabriques voient diminuer leurs commandes, et l'industrie et la tristesse assombrissent tous les visages. Que les révolutionnaires entendent donc des chants de victoire, mais qu'ils nous disent quel sera le lendemain d'une telle victoire! Pour nous, hommes religieux et nationaux, nous tournerons nos regards vers le ciel, nous élèverons nos mains suppliantes, et, adressant de touchantes, humbles et sincères prières à celui qui dit à l'océan: *tu n'iras plus plus loin*, nous le conjurons de protéger cette pauvre France qu'il a fait si grande et qu'il humilie tant depuis quelques années.

Nous entrons décidément dans une nouvelle phase révolutionnaire; le fameux *concluse* socialiste s'agit beaucoup et ne se donne aucun repos. Depuis longtemps il était à la recherche d'un prétexte quelconque pour semer de nouveau l'agitation et le désordre dans toute la France. Le projet de la réforme électorale est venu combler leur joie. Aussi le mot d'ordre a-t-il été promptement et joyeusement donné à toutes les ramifications des 80 départemens; le mot d'ordre est celui-ci: *La Constitution est violée par l'Assemblée; insurgez-vous.* Dans la réunion des chefs de la démagogie, à Paris, les avis ont été très partagés, les discussions très ombrageuses. Faut-il le pouvoir s'entendre, ces illustres chefs ont été sur le point de se battre entre eux. Enfin on a mis aux voix la question de savoir si le peuple serait appelé immédiatement à prendre les armes pour défendre la constitution violée, toujours selon eux. Cette proposition a été repoussée par 80 voix contre 75. En attendant qu'ils donnent le signal de la guerre civile, ce qui ne tardera pas, les socialistes organisent tous les éléments d'une formidable insurrection. C'est surint dans la garde nationale qu'ils cherchent à introduire leurs manœuvres. Ils se sont comptés au sein de chaque compagnie, et organisés en compagnies rouges, ils auront leurs capitaines, leurs lieutenants, etc. Le jour de l'insurrection ces compagnies se mettront à la tête des bandes révoltées et espèrent entraîner l'armée. Malgré les mots d'ordre et les commandements venus de Londres et de la Suisse, les divisions et l'anxiété régissent toujours parmi les meneurs socialistes; ISO délégués se sont encore réunis et ont longuement délibéré sur la conduite à tenir, sur l'opportunité de l'insurrection; la discussion a été longue et ardente, mais ils n'ont pu encore se mettre d'accord. Il faut, disent-ils, sonder les dispositions populaires. Les plus empressés, les plus peureux et les plus dévoués sont, sans contredit, les montagnards de l'Assemblée et les républicains du journal le *National*. Ils sont triste figure. Leur opinion est qu'il ne faut pas commencer l'insurrection à Paris, mais dans les départemens. Les exaltés de la classe ouvrière et les gradés de juin, sous le nom de *portonniers*, s'indignent de l'attitude molle et indécise des montagnards. Un des membres du sommet de

la montagne disait, l'autre jour, en précédant par un gros juron: "Nous sommes menacés d'être dévorés par les blancs et par les rouges." L'autorité militaire continue à prendre les précautions les plus minutieuses et se tient prête pour une lutte immédiate. "Ils n'ont qu'à commencer, disait, il y a quelques jours, le général Changarnier; et je leur promets une *raclée historique*. Il le sem comme il le dit; on le connaît trop bien et c'est la frayeur qu'il cause qui rend les promoteurs de désordres si hésitants et si poltrons; beaucoup de nos rouges de l'Assemblée ne sont guère rassurés; de part et d'autre ils sont en péril. Ils sont, soumis à une pression très menaçante et il paraît qu'il a été signifié à plusieurs des *prudens* qu'il y allait de la vie s'ils ne se mettaient pas à la tête de l'insurrection. Aussi plusieurs montagnards se sont-ils *écrites* confidentiellement à quelques uns de leurs amis: si j'avais quelques milliers de francs disponibles, j'irais me promener 7 à 8 mois à l'étranger. Vous voyez donc bien qu'ils ne sont pas très rassurés sur l'issue de la lutte, soit de la défaite soit de la victoire. Messieurs Louis Blanc et Ledru-Rollin, les grands prêtres de la démagogie, ont écrit de Londres que si après le vote de la loi électorale il n'y avait pas un soulèvement en masse, c'en serait fait de la montagne et du parti républicain.

Hors de l'Assemblée, toujours le même calme apparent parmi les classes ouvrières; beaucoup d'entre eux veulent bien voter rouge, mais se battre ils n'en sont pas. Vous devez vous apercevoir que nous ne nous faisons pas faute d'anniversaires de la révolution de 1848. Le 23 février anniversaire! Le 4 mai anniversaire! Le 4 novembre encore anniversaire, toujours anniversaire! Ah! c'est bien beau, je vous assure; des coups de canons à réveiller les morts et à étourdir les vivans, des promenades militaires, des revues, des courses à cheval, sans oublier la *marsaillaise*. Le chant du *départ* et le *chœur des Girondins* brailés par nos héros démocrates en herbe. Et pour couronner dignement le bon *gêlus* on nous gratifie, le soir, de lampions à toutes les croisées des monuments publics et particuliers, qui ont l'immense avantage d'être encore moins solides que la république et qui en tombant entraînent les chapeaux et les robes de nos dames d'une bonne couche de graisse phosphorescente; trop heureux quand on en est quitte à si bon marché; car chose bizarre, il se trouve toujours dans la foule, des personnages au nez long qui ont l'agréable douceur de recevoir un pot cassé quelconque, en guise de lampion patriotique, sur cet endroit intéressant de la physiologie, et qui ne manquent pas d'envoyer la république, les lampions et les patriotes à tous les diables. Comme la fête semait incomplète sans feu d'artifice, on ne manque pas de nous donner cette intéressante distraction, le tout aux frais des contribuables. Autrefois, mais si donc, la France célébrait des anniversaires glorieux et populaires; c'étaient ceux de grandes conquêtes nationales, de beaux jours de bataille, d'illustres faits d'armes: Arques, Ivry, Fontenoy, Marengo, Austerlitz, Wagram, etc. etc. etc. Ces temps là sont passés et nous n'avons plus que la république de 1848 pour nous dédommager, mais quel dédommagement, grand Dieu! Le projet de loi sur la réforme électorale paraît devoir nous causer de sérieux et terribles tempêtes; je crains bien qu'avant peu le sang ruisselle de nouveau dans les rues! Jamais nous n'avons eu plus besoin d'une grande énergie et d'une infatigable vigilance que dans ce moment; la moindre tergiversation de gouvernement, la moindre division, la moindre hésitation nous seraient horriblement fatales. Non jamais nous n'avons été plus près d'une crise terrible. Déjà j'entends le canon d'alarme; de toutes parts, j'entends crier par ceux qui ont voté pour le promoteur, l'admirateur du suicide et du désisme, Eugène Sue: place aux soldats des barricades, place aux insurgés de juin, place aux combattants des faubourgs de Paris, place aux assassins d'un illustre archevêque, place aux meurtriers de sept de nos plus braves généraux; place, place, place, chapeaux bas et *hourrah!* Voici leurs bandes qui s'avancent en rigissant des couplets sanguinaires; regardez leurs drapeaux couleur de sang sur lesquels sont écrits ces mots: *Vainqueurs le pillage, vaincus l'incendie!* Rangez-vous sur leur passage, poussez des cris de réjouissance et attendez, car vous allez voir de grandes choses!!!

Les montagnards de l'Assemblée ont beaucoup fait parler d'eux par leurs fureurs, leurs menaces et leurs interruptions bestiales. Serons-nous donc condamnés à voir longtemps encore, à la tête de la France, de telles monstruosités? Si l'univers jugeait de notre nation par ces quelques ramassis immenses, que penserait-il de nous?—On pourrait-on aller chercher l'homme de la France actuelle si ce n'est sous nos drapeaux? L'attitude de nos soldats à Rome a frappé vivement tous les gouvernemens. On les croyait insubordonnés, petits philosophes armés de bayonnettes et *brillant* la *marsaillaise*; mais ils ont donné au monde l'exemple d'un sublime courage, de belles vertus, et de ferme croyance religieuse. Voilà bien toujours cette belle nation des Français que les Césars de Rome admiraient déjà; ils brillent toujours entre tous comme jadis et ont une vaillance au dessus de tout éloge. Plus on pense à notre brave armée, plus on s'écrie avec espoir: non la France ne périra pas! non la France ne sera pas soumise à l'oppression des héros des tapis-francs et des condamnés politiques; il y a chez nous trop de nobles sentimens, trop de courage, trop d'illustres généraux, trop de vertueux chrétiens qui chacun à leur manière éloigneront cette révolution. Un grave nouvelle vient de me parvenir à l'instant. Le gouvernement rappelle notre ambassadeur de Londres par suite d'une note adressée par Lord Palmerston à la France à propos de la Grèce. L'annoncé de

cette importante nouvelle par le ministre des affaires étrangères a produit un spectacle curieux et instructif. La grande majorité des tribunes et de l'Assemblée ont applaudi avec énergie pendant plusieurs minutes, tandis que toute la montagne est restée immobile et silencieuse. Voilà le patriotisme des ces hommes ennemis de la France au dedans comme au dehors. Eux, si ardens à provoquer à la guerre civile, si glacés et si impassibles quand il s'agit de la guerre pour défendre l'honneur national! Pour le moment je ne fais aucune réflexion parce que les détails me manquent et que je pourrais ne pas parler juste; je me réserve d'y revenir.

En attendant que les anarchistes tentent une dernière lutte, nos prêtres français tiennent des conciles. Je vous ai annoncé l'ouverture de celui de Lyon pour le 30 Juin, j'ai à vous annoncer maintenant celui de l'archevêque d'Albi pour le 23 Juin, celui de Rouen pour le 7 Juillet et celui de Bordeaux pour le 14. Monseigneur Regnier, évêque d'Angoulême, vient d'être nommé archevêque de Cambrai en remplacement de Mgr. Giraud; on ignore quel sera le remplaçant de Mgr. Regnier.

Le général Gêmeau a quitté Lyon la semaine passée. Plus de 2000 habitans l'ont accompagné avec reconnaissance et amour. Des adieux et des embrassemens touchans ont prouvé combien il était aimé à Lyon. Puisse-t-il à Rome trouver une ample compensation à ses labeurs et à ses veilles.

Notre brave et religieux 9e rég. de dragons a quitté Lyon. Avant son départ le 49e de ligne lui a offert un splendide dîner. Cette fête se passait sous les frais ombrages de l'île Barbe à trois quarts d'heure de Lyon, sur la Saône. Les premières tables réunissaient les officiers des deux régimens, leurs colonels en tête; les seconds les sous-officiers et les troisièmes les soldats. Des trophées de drapeaux étaient dissimulés autour des tables, et s'unissant à la verdure de marronniers formaient un agréable coup d'œil. A tous les places on avait posé de petits guidons tricolores indiquant alternativement le nom du 9e dragon et du 49e de ligne. La plus expansive cordialité n'a cessé de régner. Les musiques des deux régimens faisaient entendre des fanfares. Au dessert, les colonels ont porté respectivement, et des toast, au régiment ami, lesquels ont été applaudis par des braves unanimes. Rien de si touchant que ces franchises démonstrations, ces sermens de mains et ces accolades de ces braves militaires se promettant affection personnelle. Après le repas quelques quadrilles ont été organisés sur la verte pelouse; à défaut de dames les soldats du 49e en faisaient la fonction et les dragons fournissaient les cavaliers de bal. Tous les habitans de ce beau rivage se sont associés avec bonheur à cette belle fête et de concert avec nous ils regretteront cet excellent régiment de dragons qui a donné de si mortels déplaisirs aux amis du désordre pendant nos mauvais jours.

Le général Castelnaup, successeur du général Gêmeau est arrivé à Lyon depuis dix jours; c'est un fier sabreur et un caractère d'une rare énergie. Que les rouges essaient de broncher et ils le verront ce qu'il vaut! Quelque époque, grand Dieu, que celle-ci! nous sommes dans de continuelles inquiétudes, sans espoir d'un lendemain; aujourd'hui nous sommes pleins de vie; qui peut nous assurer si demain notre tête sera encore sur nos épaules? Fasse le ciel qu'à ma prochaine lettre je ne sois pas obligé de vous parler d'une nouvelle insurrection! Une rumeur sourde se fait entendre, l'anxiété est peinte sur tous les fronts, on tremble pour le réveil. Que Dieu protège la France!...

A entendre les révolutionnaires, jamais le Pape ne devait revenir à Rome, il y était odieux à la population. Qu'est-il arrivé? C'est que jamais prince et pouté n'a été plus aimé, c'est que jamais les fêtes n'ont tant succédé aux glorieuses pompes de l'église dans les basiliques de St. Pierre et de St. Jean de Latran. Les étrangers abondent dans la ville éternelle, la joie et la fortune sont revenues, tout le monde est heureux et les soldats français encore plus que les romains, car ils voient souvent leur Pape. Sur ce sujet j'ai vu encore beaucoup à dire mais M. Ballelydier vous parlera plus certainement que moi.

Le Piémont marche à grands pas vers sa ruine; Dieu va le frapper. L'arrestation de l'archevêque de Turin est une honte pour le gouvernement, honte qui lui sera toujours reprochée... Ils ne voudront pas s'arrêter en si bon chemin et vous verrez combien ils seront à plaindre... Les autres puissances renissent à l'ombre des principes d'autorité et de croyance, et tout fait espérer que bientôt elles auront repris leur politique ordinaire. Nous seuls sommes les trainards.—Et vous, où en êtes-vous? Que faites vous au delà des mers? Votre position, votre avenir m'afflige, car je ne le vois pas sous un aspect très riant.—Dieu me préserve de la fureur des rouges afin que je sois, à mon poste le 1er Juin.

M. L. M. C.

Ci suit une lettre de Rome, que nous transmet notre Correspondant. Cette lettre, ainsi que d'autres nouvelles plus récentes, sont loin de confirmer ce que disent certains journaux du projet du Pape de s'enfuir de Rome.

Rome le 9 Mai 1850. Depuis le retour du St. Père, Rome a repris sa physionomie papale, c'est-à-dire le mouvement et la vie; les visages ont retrouvé le calme et la sérénité; les brillants équipages des ambassadeurs, les carrosses dorés des princes de l'église, les riches livrées sorties de remises de la révolution, ont reparu dans les rues si longtemps désertes ou si longtemps fréquentées par le désespoir et le malheur. Les sinistres figures qui assombrissaient la ville éternelle ont disparu. Vous ne sauriez vous

faire une idée du changement rapide qui s'est opéré dans la ville du monde chrétien. Tout est bonheur et joie. Avant hier le Saint Père s'est rendu avec une faible escorte à St. Jean de Latran pour donner la bénédiction. Le sacré collège tout entier l'attendait. Tout le peuple romain avide de revoir les traits de son bien-aimé père, n'a cessé de faire retentir sur son passage les acclamations et la satisfaction la plus vive. Le front de Pie IX était rayonnant, il avait retrouvé ses fils chéris. Quelle différence avec les jours d'autrefois? Ce ne sont plus des vociférations de commandement que les romains font retentir sous les pas du souverain pontife, ce sont des cris loyaux, sincères, dignes de celui qui les inspire.

Dans les bouches romaines le nom du Pape a remplacé celui de Pie IX qui, pendant une année entière, a servi de mot d'ordre aux lettres des sociétés secrètes. Le cri de; *Vive le Pape! vive la Religion!* est toujours suivi de cet autre cri qui en forme le complément: *Saint Père, la bénédiction!*

Un grand nombre de personnages douteux ou suspects ne cessent de quitter Rome depuis dix jours; ils se rendent, dit on, à Turin qui est devenu, comme vous le savez, le chef lieu de la révolution... A coup sûr ils ne lui porteront pas bonheur. En revanche, le général des Jésuites, accompagné des pères Rosavel et Villefort, est arrivé à Rome depuis quelques jours; ils ont repris possession du vaste bâtiment d'où les révolutionnaires les avaient chassés. Leurs classes n'ont jamais été plus fréquentées. Vous connaissez sans doute la nomination de M. le comte de Rayneval à l'ambassade de Rome; cet excellent choix plaira aux romains.

Plusieurs virulents placards contre les prêtres et les français ont été affichés cette nuit sur les murs de Rome. Le plus grand nombre, inspiré par l'esprit d'inconséquence qui préside à tous les actes comme à tous les écrits révolutionnaires recommandaient des manifestations de *deuil* et de *triomphe* pour célébrer l'anniversaire du 30 avril. Ceci m'a rappelé avec des souvenirs d'enfance, la bonne figure de Thomas la *queue rose*, riant d'un côté et pleurant de l'autre. Le brave Thomas jouait la comédie pour vivre, au lieu que les démagogues vivent pour jouer la comédie et telle comédie grand Dieu!

Adieu, mon cher ami et à bientôt
ALPHONSE BALLELYDIER.

Nouvelles d'Europe.

Nous ajouterons aujourd'hui quelques courts détails à la dépêche télégraphique publiée dans notre dernier numéro. L'affaire grecque, la discussion de la loi électorale à la chambre française et la question allemande sont les trois sujets d'un intérêt dominant parmi les nouvelles d'Europe.

On ne paraît plus craindre les suites du rappel de l'ambassadeur français à Londres, et les appréhensions d'une rupture entre la France et l'Angleterre, se sont calmées. Ce qui a contribué, dit le Correspondant du Courrier des E. U., à atténuer la portée que pouvait avoir le rappel de M. Drouyn de Lhuys, c'est l'attitude prise par le gouvernement et la presse d'Angleterre, devant l'honorable susceptibilité de la France. Les journaux de Londres les plus influents, tels que le *Times* et le *Morning Chronicle*, ont unanimement blâmé la conduite de lord Palmerston, et le ministre n'a point osé venir se défendre en personne devant les chambres. Il a laissé ce soin à ses collègues lord John Russell et lord Lansdowne, qui ont été obligés de reconnaître que leur client n'avait pas dit toute la vérité au parlement, en déclarant que l'ambassadeur de France ne lui avait pas communiqué ses lettres de rappel. Il a seulement été constaté que M. Drouyn de Lhuys n'avait pas pris un congé en forme, qu'il n'y avait point, par conséquent, rupture officielle entre les deux gouvernemens, et que l'ambassadeur de France pourrait revenir à son poste, quand il le voudrait, sans avoir besoin de nouvelles lettres de crédit. De son côté, l'ambassadeur d'Angleterre n'a point quitté Paris; il s'est hâté à éviter de paraître officiellement à l'Élysée, ce qui lui a été d'autant plus facile qu'en voulant se valider, comme un *gentleman rider* au bois de Boulogne, lord Normanby, qui n'est plus de la première jeunesse, a fait une chute de cheval par suite de laquelle il a été obligé de garder la chambre.

Quand à la loi électorale, par laquelle on restreindrait, en France, le vote universel, quoique le projet en ait obtenu une majorité de 461 contre 239, à ce qu'on appellerait ici sa première lecture, il est néanmoins incertain s'il passera.—ou du moins s'il sera soutenu par l'armée, pouvoir dont dépendent aujourd'hui les destinées de la France. Le congrès des princes, réunis à Berlin, a terminé ses séances le 16. La décision la plus importante a été la ratification des préliminaires arrêtés par le parlement d'Erfort, en vertu desquels doit être constitué un nouveau gouvernement provisoire pour l'Union restreinte. La nomination des membres de ce gouvernement est laissée à la Prusse... La réponse définitive du roi de Prusse à la circulaire autrichienne pour la convocation du congrès de Francfort, est qu'il ne reconnaît pas à l'Autriche le droit d'ériger de nouveau la présidence, et que par suite il n'assistera pas au Congrès.—Les princes partisans de l'Union restreinte se présenteront à ce congrès mais ils protesteront contre la présidence de l'Autriche et contre tous les actes qui pourraient tendre à infirmer ceux de l'Union restreinte.—Tout semble donc annoncer que la lutte entre la Prusse et l'Autriche va prendre des proportions dont les conséquences sont tout à fait enveloppées de ténèbres.

M. LE REDACTEUR,

Le soussigné offre ses plus sincères remer-

cimens à ses concitoyens, pour les services qu'ils ont rendus, lors de l'incendie du huit du courent, et profite de la même occasion pour remercier l'Ingénieur en chef M. Périgo de son activité et de son habile conduite dans de semblables occasions, ainsi que les différentes compagnies du feu pour leur activité, leur zèle et la manière dont ils ont su se rendre maîtres du feu.

M. Moses.

Montréal, le 8 juin 1850.

NAISSANCE.

Le 31 ult. la Dame de C. F. P. Renaud, Ecr. N. P. de la paroisse de Ste Scholastique, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A St. Jean, Nouveau-Brunswick, le 4 courant. George Davis Ferrier, Ecr., de Montréal, à Louisa, fille du Capt. John Reed, de St. Jean.

DÉCÈS.

En cette ville, subitement, étant tombé mort dans la rue, le 5, M. J. B. Légal dit Délaunier, âgé de 51 ans et 9 mois.

A Ste. Rosalie, comté de St. Hyacinthe, le 7 courant, après une maladie de quatre jours, souffrant de la résignation d'un vrai chrétien. M. Emmanuel Couillard-Després, à l'âge avancé de 80 ans et 28 jours; il naquit à l'Islet Bonsecours, le 10 mai 1770, et vint en 1800, s'établir en cette paroisse où il résida depuis.

BAZAR!

MARDI prochain, le 18 du courant, à 4 heures P. M. on ouvrira dans la maison de M. Deleise, au coin des rues Notre-Dames et Bonsecours, un BAZAR dont le but est de soutenir l'asile de St. Jérôme, situé dans le faubourg de Québec.

Ce BAZAR sera sous la direction des Dames A. Lévesque, A. Gravel, F. Leclair et F. St. Jean. Les personnes charitables qui ont quelques objets qu'elles désireraient donner à ce BAZAR sont priées de les remettre à Mde. Lévesque ou à Mde. Gravel; celles qui préfèrent fournir à la table des rafraichissements voudront bien s'adresser à Mde. Leclair ou à Mde. St. Jean.

Les journaux de cette ville sont priés de reproduire cette Annonce. Montréal, ce 11 juin 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE. LES Sociétés de Tempérances et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CAPELLI.

Rue Notre Dame, près de Bonsecours, Montréal, le 4 juin 1850.

VENTE DE TULIPES ET HYACINTHES CHOISIES

PAR CATALOGUES. (Si le temps le permet)

MARDI après-midi, le 11 du courant, sera offert en vente à l'encan, au jardin de M. John Dougell, au haut des rues Lanctôt et Drummond, et s'orientant: très-supérieur et choisi de TULIPES et d'HYACINTHES, on s'attend que les tulipes seront alors en fleur.

On a adopté ce système de vente, afin que les acheteurs qui ne sont pas familiers avec les belles tulipes puissent voir pour eux-mêmes ce qu'ils achètent, et la livraison des bulbes aura lieu vers le premier d'août prochain.

Les détails ainsi que la direction de la culture de ces fleurs sont données dans les catalogues, que l'on peut se procurer sur les lieux ou chez le soussigné.

Les fleurs peuvent être vues: vendredi, samedi, ou le lundi qui précède la vente, aussi bien que le jour-même. La vente à DEUX heures. JOHN LEEMING, Encanteur.

7 juin.

ATTENTION!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES

DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISEBAYE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch. Montréal, le 7 juin 1850.

LIBRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former les fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — A U S S I : — Un choix très varié de Livres de Prières avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites qualités, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1850.

ES Marguilliers de la Paroisse de St. Hermas reçoivent des soumissions pour les réparations de l'Eglise Paroissiale, jusqu'au 17 JUILIN prochain. Pour Plans et Devis, s'adresser au Presbytère.

P. POULIN, Prêtre. Montréal, le 3 mai 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
DE
LONDRES.
BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.
CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.
BUREAU LOCAL
BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.
MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. FELTNER, ECR., M. D.
R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL — £50,000.
BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BORRETT, PRÉSIDENT.
JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, ECR.
WILLIAM LYMAN, ECR.
G. E. CARTER, ECR., M. P. P.
HEW RAMSAY, ECR., Gérant.
Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.
QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.
Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

DE LA BONNE ET DE LA MAUVAISE
CHAUX.
PERMETTEZ-MOI donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.
Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis connaisseur. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre batarde et la troisième la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin. L'exception de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommande à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.
Ces sortes de chaux, employées avec du sable de grève forment une liaison dans la maçonnerie et rendent le mortier dur comme la pierre.
Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un vitrier qui s'attache à la latte et qui ne tombent jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnie de la brique soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui durisse à l'eau, car s'il n'est autrement, les joints se détruisent, l'eau entre et cela fait pourrir la brique.
Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fours à chaux, et qu'au lieu d'être chauffé, il se détruit, et se réduit en cendres qu'on contait, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre batarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau.
Les entrepreneurs me répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre noire est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie dure moins longtemps, ce qui leur donne l'avantage de rebâtir plus souvent.
Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui en envoyer de la chaux de pierre grise. Ah! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.
Je m'aperçus que cet homme savait distinguer la bonne d'avec la mauvaise chaux, et je lui demandai pourquoi il ne prenait pas de la chaux de pierre grise vu qu'elle était bien plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour mon propre usage je n'en veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de force; j'ai vu de la chaux de pierre noire.
Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire? Il me dit qu'il y avait quelque chose de plus nécessaire à la couleur pour faire des enduits propres, et qu'en outre il faut couler la chaux de pierre noire ce qui augmente les frais de sa mise en usage.
Comme on peut le voir par ces détails circonstanciés, la chaux de pierre noire, celle de pierre batarde, et la chaux de pierre bleue sont jaunes et au grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et au grain gros.
Autrefois, on prenait plus de soins pour la composition des mortiers, et les bâtisses étaient bien meilleures. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer là-dessus le public et sur les personnes qui font construire des maisons.
M. A. Laberge, George Côté, W. Mills, M. Lebert, M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Charbonneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et ainsi que M. L'Africain, maîtres-maçons, sont du même avis que moi.
J'ai l'honneur d'être
Votre Serviteur
J. GERVASIS.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,
D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

COUR DU BANC DE LA REINE	JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAL.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel... Québec	7-18						1-12					
Comme Cour Criminelle... Montréal			1-12							1-12		
Comme Cour Criminelle... Québec	20-							14-				
Comme Cour Criminelle... Trois-Rivières		2-	14-						11-	14-		
Comme Cour Criminelle... Sherbrooke		12-							1-			
COUR SUPÉRIEURE (a) Québec et Montréal				1-20					1-20			1-20
COUR SUPÉRIEURE (a) Trois-Rivières			12-25				1-14					
COUR SUPÉRIEURE (a) Sherbrooke	20-31							16-27				
COUR DE CIRCUIT (b) Québec					19-28				19-28			
COUR DE CIRCUIT (b) Rimouski	19-28										1-10	
COUR DE CIRCUIT (b) Kamouraska		1-10					1-10					13-22
COUR DE CIRCUIT (b) St. Thomas		13-22					19-28					20-29
COUR DE CIRCUIT (b) Lévesque		16-25										
COUR DE CIRCUIT (b) Beauce			1-10						1-10			
COUR DE CIRCUIT (b) Lotbinière			13-22						13-22			1-10
COUR DE CIRCUIT (b) Portneuf	7-16				7-16							13-22
COUR DE CIRCUIT (b) Saguenay			1-10						1-10			
COUR DE CIRCUIT (b) Chicoutimi				1-10								1-10
COUR DE CIRCUIT (b) Montréal	21-30				21-30					21-30		
COUR DE CIRCUIT (b) Berthier				1-10					1-10			1-10
COUR DE CIRCUIT (b) L'Assomption			12-21						12-21			12-21
COUR DE CIRCUIT (b) Terrebonne												
COUR DE CIRCUIT (b) Deux-Montagnes	7-16				7-16					7-16		
COUR DE CIRCUIT (b) Ottawa	20-29				20-29					20-29		
COUR DE CIRCUIT (b) Yvelde							1-10					1-10
COUR DE CIRCUIT (b) Beauharnois			1-10						1-10			1-10
COUR DE CIRCUIT (b) St. Jean	10-19	12-21									10-19	
COUR DE CIRCUIT (b) Misiakou	21-30											21-30
COUR DE CIRCUIT (b) St. Hyacinthe	10-19											10-19
COUR DE CIRCUIT (b) Richelieu	21-30											21-30
COUR DE CIRCUIT (b) Trois-Rivières												
COUR DE CIRCUIT (b) Sherbrooke												
COUR DE CIRCUIT (b) Richmond			10-19									10-19
COUR DE CIRCUIT (b) Eaton												1-10
COUR DE CIRCUIT (b) Stanstead					15-24							15-24

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le permettent.
Veuillez consulter des avantages tous particuliers que l'on se procure à ses assurés.
2. Les assurés ont le droit d'imprimer des Bureaux deux fois des primes par an, par ce que cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen de payer les primes annuelles.
3. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être perçue par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.
3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.
4. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.
5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.
6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de lui.
Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage de ses assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.
On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans défrayer les assurés.
On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires blancs et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal des Agents par toute la Province. Onques on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.
Montréal, le 12 mars 1850.

GERANTS DANS BAS-CANADA.
Sorel—R. Hanover, Ecr. Melbourne—Thos. Tait, Ecr.
St. Hyacinthe—Frank Farish, Ecr. St. Hyacinthe—Bouchelet de la Bayère, Ecr.
St. Johns—Charles Pichee Trois-Rivières—John Robertson, Ecr.
Huntingdon—R. B. Smeville, Ecr. Hawkesbury—Georges Hamilton, Ecr.
Stensland—F. Judd, Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.
CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction d'endurance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.
En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réfaction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire acheter des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'application de ses règles et de ses lois, ainsi que le prompt règlement des réclamations.
Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation, au profit de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *credit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.
PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurances avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.
Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:
AGE A ATTENDRE.

Age au décès	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 10 10	1 16 2
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
Montréal, le 5 mars 1850.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.
LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand-elles ont payé le pas sage jusqu'à Chicago, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.
BUFFALO.
M. L'ÉDITEUR.—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques fois ici deux jours attendant le steamer; tandis que s'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.
Votre, etc.
JOSEPH HOMIER.
10 mai 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,
Sur la Vie.
CAPITAL, £500,000 STERLING.
GOUVERNEUR:
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.
BUREAU PRINCIPAL, EDINBURGH, 1, RUE ST. GEORGE.
MONTREAL, 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.
CANADA.
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N.º. 49, MONTREAL.
DIRECTEURS.
L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.
L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMONS, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER BUNN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. McCORD, L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.
GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical.
JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une nouvelle institution, sur un grand plan et une base libérale.
LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.
Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la surcote.
LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.
PARTAGE DES PROFITS.
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bon de cinq ans.
Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.
On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.
A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.
SOURCES DE PROVIDENCE.
M. S. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.
St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

CURRICULUM LATINUM
AD USUM JUVENUTIS.
LES Soussigné vient de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:
Extrait de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quintus-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la Vieillesse.
Cicéron sur l'Amitié.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 5 3d.
Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
Le volume de Poésie contient:
Les 3 premiers Livres de l'Énéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Orde.
Prix 5 6d.
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.
ARMOUR et RAMSAY.

LE MOIS DE MAI.
LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS à LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.
J.-BTE. ROLLAND.
N.º. 24, rue St. Vincent.
Montréal, 19 avril 1850.
MOIS DE MARIE.
NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.
Prix 7s. 6d. la douzaine.
A vendre chez
Montréal, E. R. FABRE et Cie.
2 Avril 1850. Rue St. Vincent N.º. 8.
EAU PLANTAGNET.
LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a Appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGNET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.
CHARLES LAROCQUE Agent
Montréal, 26 octobre 1849.

MANUEL
DES
Sociétés de Temperance
DEDIE
A LA JEUNESSE DU CANADA,
PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre.
LES Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Temperance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.
Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.
J.-BTE. ROLLAND.
Montréal, 28 décembre, 1849.
ETABLISSEMENT DE RELIEURE.
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
LES Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.
M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.
Z. CHAPELLEAU.
Montréal, 2 mai 1849.

LIVRES NOUVEAUX.
LES Soussigné vient de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:
Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-12
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formals in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfans in-32
Do des enfans picux, in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Moral et Littéraire, in-12
Do Instrutive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18
Etc., etc., etc.
Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.
LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS.
E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Vincent, No. 3,)
21 mai 1849.)
J. B. THOMAS.
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth
Montréal, 2 mai 1849.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.
(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecus actuel, et a des séances hebdomadaires sur certains objets, cause d'expertes, motions, e.c.
(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, ecus actuel.
La Cour de Circuit, pour les Circonscriptions de Québec et Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.
La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.
La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.
La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ATTENTION!!!
A VENDRE,
A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.
Veuillez pour se préparer à l'Écoute de la naissance de N. S. J. C.
Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.
PRIX: Un Écu la Douzaine.
Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin.
Coin des Rues
NO TRE-DAME ET ST. VINCENT.
VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHESSE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.
Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL,
ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des leçons de MUSIQUE.
L. A. HUGUET LATOUR,
Notaire, No. 16, rue St. Vincent.
Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.
LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES francs de poste à part.
LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.
Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.
PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessus, lère insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessus, lère insertion, 0 3 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [lère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.
Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.
AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX
Montréal, M. FABRE, & Cie., Libraire
Trois-Rivières, VAL, GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V.
Ste. Anne, M. P. PLOTE, Ptre Direct.
Rivière du Loup, M. L. BARBEAU,
St. Athanasie, M. H. AUBERTIN.
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.
JOS LAROCQUE, Ptre, RÉDACTEUR EN CHEF.
JOS RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.